

Séance ordinaire du 10 octobre 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix octobre deux mille vingt-trois à huit heures quarante-six, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie (partiellement), Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-08-93**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 10 octobre 2023.

CE-2023-08-94**Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 octobre 2023.

CE-2023-08-95

Besoins de main-d'œuvre au Service de l'innovation et la performance à la Direction générale et au Service de la planification et du soutien technique à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-103](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre au Service de l'innovation et la performance à la Direction générale et au Service de la planification et du soutien technique à la Direction de l'entretien des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-103, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-08-96

Affichage du poste de contremaîtresse ou de contremaître aux équipements motorisés à Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-108-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser l'affichage du poste de contremaîtresse ou de contremaître aux équipements motorisés à Direction de l'entretien des infrastructures et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-08-97

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-111](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-111, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-08-98**Règlement modifiant le Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux**
[Document d'aide à la décision ENV-2023-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2023-012.

Ce règlement a pour objet d'apporter quelques modifications au Règlement RV-2021-20-99 sur les animaux, comme l'augmentation du nombre de chiens permis par logement et la nomination des inspectrices ou inspecteurs en contrôle environnemental à titre d'inspectrice ou d'inspecteur.

CE-2023-08-99**Financement de la dépense additionnelle relative aux frais de disposition et de gestion des sols contaminés en lien avec les travaux extérieurs à l'hôtel de ville**

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-024](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux frais de disposition et de gestion des sols contaminés en lien avec les travaux extérieurs à l'hôtel de ville au montant maximum de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

CE-2023-09-00**Financement de la dépense additionnelle relative à la production d'un programme fonctionnel et technique sur le bâtiment de l'aréna BSR**

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-025](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à la production d'un programme fonctionnel et technique sur le bâtiment de l'aréna BSR au montant maximum de 105 000 \$, à même les règlements d'emprunt RV-2012-11-61 et RV-2022-21-75.

CE-2023-09-01**Financement de la dépense relative à la mise en lumière de l'hôtel de ville**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la mise en lumière de l'hôtel de ville au montant maximum de 410 000 \$, à même une affectation de la réserve financière relative à la réalisation de projets reliés au mandat du comité de services de proximité.

CE-2023-09-02**Désignation d'un représentant au conseil d'administration de Chaudière-Appalaches économique**

[Document d'aide à la décision DEV-2023-081](#)

Il est résolu de désigner le Directeur du développement économique et de la promotion, ou en son absence, sa représentante ou son représentant dûment désigné, à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser à siéger au conseil d'administration de Chaudière-Appalaches économique.

CE-2023-09-03

Aide financière à Le filon

[Document d'aide à la décision DEV-2023-084](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 50 000 \$ à Le filon, pour son projet d'aménagement du tiers lieu du Filon (phase 2), conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2023-09-04

Attribution du contrat pour la fourniture du service de location de véhicules légers pour les années 2024 à 2026 et constitution d'un répertoire

[Document d'aide à la décision APP-2023-198](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture du service de location de véhicules légers pour les années 2024 à 2026 (appel d'offres 2023-50-106), pour une valeur globale maximum estimée à 173 950,85 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la 2^e année, pour une durée de trois ans, ainsi que de constituer un répertoire, selon les modalités indiquées à la fiche de prise de décision APP-2023-198, conformément aux devis et aux soumissions, aux deux adjudicataires suivants :

- ✓ rang 1, à La compagnie de location d'autos entreprise Canada;
- ✓ rang 2, à Location Sauvageau inc.

Il est également résolu de reconnaître que le fournisseur occupant le 2^e rang du répertoire pourrait être appelé à remplacer le fournisseur occupant le rang lui ayant priorité, et ce, selon les modalités stipulées aux documents d'appel d'offres, notamment en matière de capacité, auquel cas, la liste de prix soumise par ceux-ci sera applicable et conséquemment, de décréter que les budgets contractuels estimés initialement pourraient devoir être ajustés par la Direction de l'approvisionnement.

CE-2023-09-05

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la préparation du programme fonctionnel et technique pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'aréna André-Lacroix

[Document d'aide à la décision APP-2023-200](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la préparation du programme fonctionnel et technique pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'aréna André-Lacroix (demande de prix 2023-75-154), à CCM2 architectes inc., pour une dépense estimée à 87 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-09-06**Modification du contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux hivernal et printanier**[Document d'aide à la décision APP-2023-201](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture d'enrobé bitumineux hivernal et printanier, au montant estimé de 89 410 \$, avant TPS et TVQ, attribué par la résolution CV-2022-07-53 adoptée le 24 octobre 2022, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-201.

CE-2023-09-07**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux**[Document d'aide à la décision APP-2023-205](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau et de matériaux (appel d'offres 2023-55-81), à Bureau veritas Canada (2019) inc., pour une dépense estimée à 849 896,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-09-08**Option de renouvellement du contrat relatif aux services de disposition de sols contaminés (lot 3)**[Document d'aide à la décision APP-2023-206](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la première option de renouvellement d'un an prévue au contrat relatif aux services de disposition de sols contaminés (lot 3, numéro 2022-50-88), attribué par la résolution CE-2022-08-56 adoptée le 16 août 2022, à Groupe Nadeau inc., à compter du 22 septembre 2023, pour une dépense totale estimée à 178 869,60 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément au devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2023-09-09**Attribution du contrat pour la fourniture du service de collecte et de transport des déchets en bacs roulants**[Document d'aide à la décision APP-2023-203](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture du service de collecte et de transport des déchets en bacs roulants (option 2) (appel d'offres 2023-55-74), à Villéco inc., pour une dépense estimée à 11 352 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-09-10

**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des services de proximité
tenue le 27 septembre 2023 et approbation de recommandations**
[Document d’aide à la décision DVC-DIR-2023-001](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des services de proximité tenue le 27 septembre 2023 est déposé, à titre d’information.

Il est résolu d’approuver les recommandations de ce comité, telles qu’elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2023-001, afin que le financement mentionné soit lié à la réserve financière relative à ce comité.

CE-2023-09-11

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 26.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
